

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30201**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention "Anthropologie"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne	Présidente, Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Anthropologie** » certifie les étudiant.e.s et les professionnel.le.s dans le cadre des activités suivantes :

- L'enquête et l'analyse des phénomènes contemporains d'évolutions sociales et culturelles appliquées à la diversité des territoires.

Le Master Mention « **Anthropologie** » propose quatre parcours :

- **Anthropologie/Ethnologie des mondes contemporains**
- **Mobilités : hommes, temps et espaces**
- **Nouveaux modes de médiation**
- **Cultural Differences and Transnational Processes (CREOLE)**

- **Compétences communes aux 4 parcours :**

- Concevoir et mettre en œuvre des projets de recherches et d'actions
- Répondre à des appels d'offre et de projets
- Élaborer et mettre en œuvre une enquête de terrain
- Mobiliser différentes approches méthodologiques d'enquêtes : observation participante, entretiens, récits de vie...
- Formaliser et restituer les résultats d'une enquête de terrain ; Produire/coproduire et diffuser des connaissances
- S'insérer dans une équipe projet et faire valoir la dimension sociétale
- Favoriser la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle
- Analyser les phénomènes sociaux actuels dans leur complexité

- **Parcours « Anthropologie/Ethnologie des mondes contemporains » :**

- Capacité à conduire des études sur des phénomènes contemporains émergents, particulièrement dans les domaines du politique, de l'économique et du religieux, et à évaluer leur impact sur l'environnement immédiat et/ou la société globale
- Maîtriser les techniques de médiation au temps du numérique
- Connaître le secteur de la coopération internationale et de l'intervention humanitaire

- **Parcours « Mobilités, homme, temps et espaces » :**

- Comprendre et analyser les phénomènes de mobilité dans nos sociétés contemporaines, en croisant pratiques ordinaires et dispositifs institutionnels
- Problématiser et être capable de proposer des dispositifs de médiation relatives aux controverses générées par les phénomènes de mobilités
- Problématiser et être force de proposition dans les projets de valorisation culturelle et de médiation liés aux phénomènes de mobilité (tourisme et patrimoine ; développement, habitat et aménagement ; coopération internationale)

- **Parcours « Nouveaux modes de médiation » :**

- Développer une approche écologique fondée sur la relation à l'environnement, aux corps, aux objets
- Rendre l'anthropologie opérante à travers la recherche et les nouveaux modes de médiation
- Intégrer les outils numériques à l'enquête et aux nouveaux modes de médiation

- **Parcours « Cultural Differences and Transnational Processes (CREOLE) » :**

- Réaliser des recherches dans le domaine de l'anthropologie à l'international
- Connaître et maîtriser les notions de transnationalisme, diversité, mobilité, culture matérielle et de consommation
- Connaître différents milieux professionnels dans un contexte hors France
- Rédiger des documents complexes en anglais

- **Capacités communes aux diplômes de Masters :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée
- Capacité à analyser les pratiques et à la réflexivité
- Capacité à questionner les évidences et à avoir un esprit critique
- Capacité à participer à un collectif de travail
- Capacité de médiation
- Maîtriser l'anglais

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Q- Santé humaine et action sociale
- N- Activités de services administratifs et de soutien

- ONG, humanitaire, coopération internationale
- Développement : social, culturel, international
- Médiation sociale et culturelle ; Métiers du patrimoine et de la culture
- Santé et environnement
- Aménagement, logement, transports
- Collectivités territoriales
- Institutions internationales en charge des questions politiques et culturelles
- Ressources humaines
- Formation et conseil
- Enseignement et recherche
- Information et communication

- Chargé.e de projet territorial
- Chargé.e de développement
- Chargé.e d'opérations humanitaires
- Médiateur.trice de ville
- Médiateur.trice interculturel
- Médiateur.trice social et culturel
- Chargé.e d'éducation pour la santé
- Chargé.e de projet en éducation pour la santé
- Chargé.e d'information, de médiation sociale/médicosociale
- Chargé de coopération internationale
- Chargé.e de développement local et/ou environnemental
- Consultant.e ; chargé.e en ressources humaines
- Chargé.e d'enseignement
- Chargé.e de communication, média, journalisme

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1802 : Développement local
- K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société
- K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européens ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon Cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2 - Campus Porte des Alpes

5 Avenue Pierre Mendès France

69676 Bron cedex

Historique de la certification :